



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 06 DECEMBRE 2022

**20221206_B03 - CONDAT – 5 AVENUE DE LIMOGES à CONDAT SUR VIENNE
– Construction de 22 logements individuels et collectifs (13 PLAI – 9 PLUS)
ANRU – Réalisation d’un emprunt issu du cadre du « NPNRU –
Financement d’opérations de reconstitution de l’Offre de logements
sociaux (PLUS/PLAI) » d’un montant total de 238 100 € auprès d’ACTION
LOGEMENT SERVICES**

Le Bureau de Limoges habitat s’est réuni le mardi 6 décembre 2022 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visio conférence via l’outil Teams.

Etaient présents :

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président.

Dans le cadre de l'opération de construction de 22 logements individuels et collectifs (13 PLAI – 9 PLUS) en reconstitution de l'Offre, 5 avenue de Limoges à Condat sur Vienne, ACTION LOGEMENT SERVICES propose à LIMOGES HABITAT un prêt de 238 100 € réparti comme suit : 127 400 € pour les logements PLAI et 110 700 € pour les logements PLUS.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 127 400 € pour les logements PLAI
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 50 ans avec un différé de 15 ans
- Echéances : trimestrielles

- Montant : 110 700 € pour les logements PLUS
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 40 ans avec un différé de 11 ans
- Echéances : trimestrielles

Cet emprunt est accordé en contrepartie d'un droit de réservation, avec droit de suite de 30 ans pour :

- 3 logements PLUS sur l'opération financée.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt ainsi que les demandes de versement de fonds.

o
o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le **13 DEC. 2022**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **13 DEC. 2022**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

